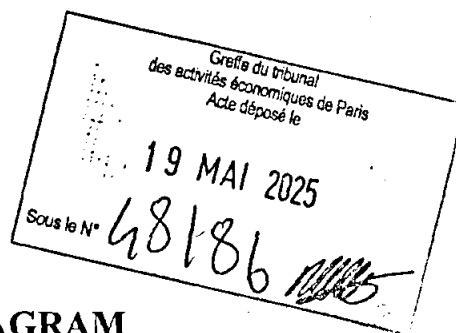


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 19/05/2025 - 48186 - 2020 B 24970 - 889 957 551 - 2G 2D

**2G 2D**  
**Société en nom collectif**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 90 AVENUE DE WAGRAM**  
**75017 PARIS**  
**889 957 551 RCS PARIS**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 09 AVRIL 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître un bénéfice de 159.882,54 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	159.882,54 euros
Attribué en totalité aux associés Au prorata de leurs droits dans le capital	159.882,54 euros

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 09 avril 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.

**« 2G 2D »**

**Société en Nom Collectif  
au Capital de 1.000 €EUROS**

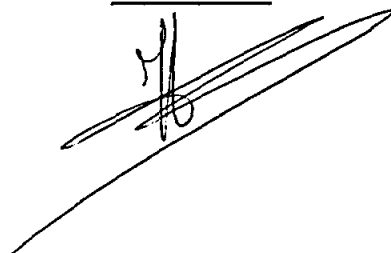
**Siège social : 90 avenue de Wagram  
75017 - PARIS**

**RCS PARIS 889 957 551**

---

**BILAN ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2024**

**La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, illegible mark.

Designation de l'entreprise : SNC 2G 2D 1 1 2

Adresse de l'entreprise 90 AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS Durée de l'exercice précédent \* 1 1 2

Numéro SIRET \* 

9	8	9	9	5	7	5	5	1	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant  \*

Exercice clos le : **31/12/2024**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	4 531 733	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Autres créances (3) *	BX	BY		
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	CA	9 054	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	152 319	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	798	
TOTAL (III)		CJ	CK	4 693 905	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	4 693 905

Revois (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des  CP (3) Part à plus d'un an :  CR

Classe de réserve de précaution :  Immobilisations :  Stocks :  Créances :

BAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

**BILAN — PASSIF** avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC 2G 2D	Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 000...)	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * E1 )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	159 833	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	160 833	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 144 907	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1 )	DV	1 351 287	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	36 829	
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	4 533 023		
	Écarts de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	4 693 935	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 306 736		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat pré-révisé

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/>	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	210 000	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		210 000	FK	210 000
	Production stockée *			FL		
	Production immobilisée *			FM		
	Subventions d'exploitation			FN		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FO		
	Autres produits (1) (11)			FP	1 710	
				FQ	334	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	212 044	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	291 645	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(291 645)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	46 164	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	4 592	
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce) HS		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)			GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	50 757	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	161 288
impôts et en courants	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				QQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)				QR	1 405
	Différences négatives de change				QS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				QT	
	Total des charges financières (VI)			QU	1 405	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(1 405)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	159 883

(RÈGLES DE STATUTICOM N° 2013) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

④

## COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>SNC 2G 2D</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
			<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL 212 044	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM 52 162	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN 159 883	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9) Dont transferts de charges		AI 1 710	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N-1	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		SNC 26 22		Néant (X) *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Augmentations		
				L'acquisition à une revalorisation progressive au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
				Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL
		Dont Composants				
	Constructions	Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO
		Dont Composants				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ	
Avances et acomptes			LK	LL	LM	
TOTAL III			LN	LO	LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V	
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	OH	OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par versement de poste à poste		Réévaluation légale * ou évaluation par acte de cession		
		1		3		
		Diminutions		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par cessions à des tiers de titres sans service ou résiliation d'une mise en équivalence		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MO	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
TOTAL III		IY	NG	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	M7	OW	
	Autres participations	IO	OX	OY	OZ	
	Autres titres immobilisés	1I	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	1J	2E	2F	2G	
	TOTAL IV	1K	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1L	OK	OL	OM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **31 12 2024**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SNC 2G 2D Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'exercice et ventes		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RF		RF		RJ		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		RE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN		UP		UQ		UR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobiliations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	
Fonds commercial	R0	R1	RR	R3	R1	RL		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
TOTAL I	RN	RN	RY	RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NI							NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général am. dérog. (NP - NO + NR)	NW			NS + NT + NU	NY			NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt : à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2632

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC 2G 2D</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	1		2		3		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TI		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TV		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C	6D
		- corporelles	6E	6F		6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K		6L	6M
		- titres de participation	9U	9V		9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	66	67		68	69
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY		TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB		UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF		
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.							10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation titres ou remis en garantie * (Prévision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 536		8 536	
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	518		518		
	Charges constatées d'avance	VS	798		798		
	TOTAUX		VT	9 853	VL	9 853	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 144 907		3 144 907		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	125 000		125 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	36 829		36 829		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
collectivités	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 226 287		1 226 287		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		2Z					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	4 533 023	VZ	3 306 736	1 226 287	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise <b>SNC 2G 2D</b>		Formulaire déposé au titre de IIR		ET	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice clos le <b>31/12/2024</b>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à IIR)							WA	159 883	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à premier ligne ci-dessous)	WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à IIS)	WG			
	Fraction des loyers à récupérer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'action	RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sextes D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL				Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 A du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées aux taux de 0 %					ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à IIS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-7° et 212 du CGI)	SL				Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
					Quote-part de 12 % des redevances à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							<b>TOTAL I</b>	WR	159 883	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WA	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WK	
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CG)										
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								XD	
	AMORTISSEMENT sur le matériel et consommables	Entreprises nouvelles - (régime entreprises en difficulté) (art. 39-1-1°)	K9				Entreprises nouvelles (art. 39-1-1°)	L2	Autres entreprises nouvelles (art. 39-1-1°)	L5
		Zone franche zone FE (art. 39-1-2°)	QV				Zone de reconstruction de l'industrie (art. 39-1-3°)	K3	Zone de reconstruction de l'industrie (art. 39-1-3°)	PA
		Basin d'emploi à réaménager (art. 39-1-4°)	PP				Zone de revitalisation rurale (art. 39-1-5°)	1F	Zone de revitalisation rurale (art. 39-1-5°)	XC
		Basin d'emploi à développer (art. 39-1-6°)	PP				Zone de revitalisation rurale (art. 39-1-5°)	PC	Zone de développement rural (art. 39-1-6°)	PB
									XF	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à IIS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	159 883			
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS) *						Z1				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS) *										
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN	159 883			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SNC 2G-2D</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WC

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 95 A du Code général des impôts)

Table with columns for ORIGINES, AFFECTATIONS, RENSEIGNEMENTS DIVERS, and RÉGIME DE GROUPE. Includes sub-sections like ENGAGEMENTS, DÉTAILS DES POSTES, and TVA. Contains numerical data for various categories like 'Engagements de crédit-bail' and 'TVA collectée'.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préliminaire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGI/P N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 45 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D Néant [X]

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Table with 6 columns: Nature et date d'acquisition des éléments cédés, Valeur d'origine, Valeur nette réévaluée, Amortissements pratiques en franchise d'impôt, Autres amortissements, Valeur résiduelle. Rows 1-12.

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

Table with 5 columns: Prix de vente, Montant global de la plus-value ou de la moins-value, Court terme, Long terme (19%, 15% ou 12,80%, 0%), Plus-value taxable à 19% (1). Rows 1-12.

II - Autres éléments

Table with 5 columns: Description, Court terme, Long terme (19%, 15% ou 12,80%, 0%), Plus-value taxable à 19% (1). Rows 13-20.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis 1A, 208 C et 210 F du CGI.

BASE Impôts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 20 20 Néant

<input type="checkbox"/> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 %	
<input type="checkbox"/> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées inclus dans le revenu à long terme (art. 219 I a et b du CGI) <input type="checkbox"/>	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a bis du CGI) <input type="checkbox"/>	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SNC 2G 2D Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SNC 2G 2D		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	210 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	1 710
<b>TOTAL 1</b>		OX	211 710
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	334
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	291 645
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	291 979
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	294 716
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	43 093
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	337 810
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	165 879
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	165 879
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</small>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	211 710
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Eui préformaté

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.  
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 88995755100019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC 2G 2D

ADRESSE (voie) 90 AVENUE DE WAGRAM

CODE POSTAL 75017 VILLE PARTS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE E-ports-comptables Janvier 2024 - Fon préparations

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

